

## **Contribution de l'association Coénove au nouveau projet de SNBC 3**

Consultation ouverte du 5 juin au 5 juillet 2026 via ce lien :

[Stratégie nationale bas-carbone n°3 et projet de décret associé | Consultations publiques](#)

*Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble des acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, énergéticiens, industriels et organisations professionnelles.*

*En phase avec les ambitions de la France et de l'Europe en matière d'énergie et de climat, Coénove se mobilise pour faire de la baisse des consommations une réalité, en oeuvrant sur la sobriété, l'efficacité énergétique et la massification de la rénovation énergétique. Le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement du gaz vert ainsi que des solutions gaz hybrides font également partie des piliers de l'association.*

### **Les gaz renouvelables sont une chance pour l'indépendance énergétique de la France et pour son économie**

Les gaz renouvelables, énergie locale et stockable, se substituent au gaz fossile importé et contribuent ainsi à accroître progressivement la souveraineté énergétique de la France, tout en soutenant le monde agricole, en développant l'économie circulaire et l'emploi local au travers d'installations de production d'énergie pérennes ancrées dans les territoires. Comme le montre le « Baromètre des entreprises des gaz renouvelables » réalisé par les cabinets Xerfi et Blunomy en 2025, 91 % de la production et 85 % de la valeur ajoutée sont générées sur le sol national, à partir d'équipements eux-mêmes majoritairement français (70 %) ou européens (24 %) et cette filière d'excellence Française s'exporte à l'international.

A cet égard, **Coénove prend acte de l'objectif de 44 TWh PCS pour 2030** inscrit dans la PPE 3, qui se rapproche de la trajectoire portée par la filière gaz pour la production de biométhane par méthanisation. Cet objectif est atteignable compte tenu de la forte dynamique de nouveaux projets observée en 2025, après deux années, 2023 et 2024, marquées par les effets du retard dans la prise en compte de l'inflation dans le tarif de rachat.

### **Cependant, Coénove déplore le manque d'ambition de la SNBC 3 pour 2035 !**

L'ambition maximale de production de biométhane, en cohérence avec la PPE 3, est d'environ 82 TWh PCS pour 2035, ce qui est légèrement supérieur à l'objectif de 73 TWh PCS défini pour la France dans le cadre du programme « Fit For 55 », mais à l'échéance 2030, comme l'a rappelé la Cour des comptes.

Cet objectif pour 2035 traduit un manque d'ambition incompréhensible au regard de la maturité de la filière méthanisation et du potentiel disponible.

**Coénove recommande de relever l'objectif 2035 pour la méthanisation à 85 TWh et d'y ajouter un objectif de 35 TWh, spécifique à la production de gaz renouvelables et bas-carbone par les nouvelles technologies (*pyrogazéification, gazéification hydrothermale, méthanation*) qui demeurent un impensé majeur de ce projet de SNBC 3.**

Pour 2050, Coénove rappelle que la méthanisation dispose d'un potentiel d'environ 173 TWh (source : rapport Solagro Afterres 2050) et que l'ensemble des nouvelles filières de production dispose d'un potentiel de plus de 100 TWh (Perspectives Gaz, Ademe, Solagro, ...). Or, le projet de SNBC 3 fixe un objectif de production de 100 TWh PCI, dont environ 10 TWh par les nouvelles filières de production. Cet objectif est donc incompréhensible et largement insuffisant !

**Coénove recommande de fixer un objectif entre 200 et 250 TWh de gaz renouvelables en 2050, en cohérence avec les potentiels établis, ce qui permettra de couvrir la totalité de la consommation de gaz prévisionnelle selon les Perspectives Gaz.**

**Le manque de maturité des nouvelles filières de production ne saurait être un argument recevable, puisque le projet de SNBC 3 propose simultanément un développement ambitieux des biocarburants de seconde génération, alors même que ces filières sont réputées moins matures et moins performantes en termes de taux de retour énergétique que les nouvelles filières des gaz verts.**

**Le gaz est indispensable à la sécurité énergétique de la France et les gaz verts constituent une voie pragmatique pour réaliser la décarbonation du parc de bâtiments.**

Le 6 janvier 2026, à la pointe énergétique du matin, les réseaux de gaz ont permis d'apporter 125 GW de puissance au système énergétique, alors que le réseau électrique fournissait dans le même temps 90 GW, niveau proche du maximum admissible.

Ce constat illustre que la réalité énergétique est claire : pour assurer la fiabilité et la sécurité énergétique du pays, et en particulier dans le secteur fortement thermosensible des bâtiments, il est indispensable de maintenir un mix énergétique diversifié, incluant le gaz, une énergie locale, stockable en intersaisonnier, et capable de répondre aux besoins critiques en hiver quand l'électricité seule ne suffit pas.

Alors que le projet de SNBC 3 réduit fortement les ambitions de rénovation thermique des bâtiments (seulement 250 000 rénovations d'ampleur annuelles entre 2025 et 2030 contre 700 000 rénovations globales annuelles dans la SNBC 2) et que le contexte politico-économique de la France réduit les investissements et les aides publiques à la

rénovation, **Coénove affirme qu'il est irréaliste, voire dangereux, de promouvoir une électrification à outrance des secteurs résidentiel et tertiaire comme le prévoit le projet de SNBC 3. A ce contexte s'ajoute la nouvelle prise en compte par la SNBC 3 du développement tendanciel de l'Intelligence Artificielle : des conflits d'usage de l'électricité bas carbone disponible pourraient survenir, ce qui invite donc à privilégier l'utilisation des gaz renouvelables dans les secteurs fortement thermosensibles tel que le bâtiment.**

Face à cette réalité, Coénove salue la perspective d'1,4 millions de logements chauffés par des PAC hybrides gaz d'ici 2050, une technologie qui permet une électrification raisonnée. L'étude réalisée par le cabinet Artelys pour Coénove en 2025 démontrait que la PAC hybride à appoint gaz :

- réduit la pointe électrique dans un scénario d'électrification massive,
- décarbone tout autant que la PAC à appoint électrique,
- est moins onéreuse pour la collectivité dans son ensemble,
- est 100% compatible gaz vert

Pour autant, Coénove ne comprend pas comment ces perspectives d'1,4 millions de PAC hybrides d'ici 2050 peuvent être crédibles alors que les dispositifs d'aides aux PAC hybrides ont été supprimés (fin de la TVA réduite, fin du « coup de pouce » CEE) et que le Gouvernement, dans le cadre du plan d'électrification, souhaite interdire cette technologie dans la construction neuve. **Coénove regrette donc que le Gouvernement mène une politique anti-hybridation totalement incohérente avec les objectifs de la SNBC 3.**

Par ailleurs, Coénove considère l'objectif de 1,4 millions de logements chauffés par des PAC hybrides comme un minimum, et note que RTE propose une hypothèse de 2,5 millions dans le cadre de ses travaux sur les Futurs Energétiques 2050. Coénove regrette donc que le projet de SNBC 3 limite le développement de cette technologie, alors même qu'il faudrait l'encourager davantage que les PAC A/E tout électriques, au titre du bénéfice qu'elle apporte en termes de flexibilité pour le système énergétique. De plus, si en rénovation cette technologie permet déjà d'atteindre les meilleures classes du DPE, elle est aussi une technologie tout à fait pertinente en construction neuve puisqu'elle répond aux besoins de la maîtrise d'ouvrage pour respecter la RE2020 tout en réduisant les coûts de construction au bénéfice des acquéreurs. Enfin, alimentée en gaz vert, une PAC hybride est une solution pertinente pour répondre au besoin de la Directive Performance Energétique des Bâtiments (DPEB) qui vise des bâtiments neufs « zéro émission » à partir de 2030.

**Concernant le parc de logements gaz, Coénove alerte sur le rythme de réduction annuel prévu de 350 000 logements entre 2023 et 2030 qui est irréaliste. Ce rythme équivaut en réalité à une interdiction d'installation de chaudières, alors que cette**

**mesure a pourtant été rejetée en 2023, et que l'enjeu principal est aujourd'hui de verdir le vecteur gaz.**

Les chaudières THPE sont une technologie performante, et Coénove estime qu'environ les deux tiers du parc de logements gaz actuel ne pourraient pas être convertis à la PAC à appoint électrique en raison de difficultés techniques ou technico-économiques majeures.

Pour rappel, de nombreux cas d'impossibilités ou de difficultés majeures d'installation des PAC existent selon les différentes catégories de logements (maisons individuelles, logements collectifs avec chauffage individuel, logements collectifs avec chauffage collectif,...): absence de balcon/terrasse pour l'unité extérieure, contraintes façade, nuisances sonores, emplacement indisponible pour installer un ballon de stockage ECS, raccordements électriques, ...

Dans ce contexte, le remplacement des 2,4 millions de chaudières B1 encore présentes dans le parc collectif individuel français par des chaudières THPE constitue également un levier important et pragmatique de décarbonation qu'il serait opportun de soutenir.

Ce constat s'oppose à la volonté affichée dans le projet de SNBC 3 de vouloir limiter l'installation de chaudières gaz dans les maisons individuelles. Cette mesure ne repose sur aucune étude technique évaluant la faisabilité d'un tel scénario, ni sur aucune étude d'impact, mesurant les effets d'une telle décision sur la pointe électrique ou sur ses conséquences réelles pour les ménages (modification de l'environnement de l'habitat, coûts complets, ...).

**Coénove rappelle qu'il est faux de penser qu'une PAC à appoint électrique peut se substituer dans tous les cas à une chaudière gaz :**

- D'une part, les logements gaz sont principalement en zone urbaine où l'implantation d'une unité extérieure est plus difficile (absence de jardin, contraintes sonores pour le voisinage, ...).
- D'autre part, 80 % des chaudières gaz installées dans les foyers sont des modèles muraux compacts avec un faible encombrement. Le remplacement par une PAC avec unité intérieure nécessite un volume important pour le stockage de l'eau chaude sanitaire destinée au ménage et s'avère donc complexe.

Par ailleurs, Coénove dénonce le blanc-seing apporté dans ce projet au remplacement des chaudières par des systèmes à effet Joule, qui risque de renchérir fortement la facture énergétique des ménages. Cette préconisation est d'autant plus préoccupante que la précarité énergétique augmente chaque année en France : selon le rapport 2025 du Médiateur de l'énergie, 36% des foyers déclarent rencontrer des difficultés pour payer leurs factures d'énergie, un chiffre en forte hausse. De plus, ce type de solution apporte un confort moindre aux ménages et renforce le problème de la gestion de la pointe électrique hivernale. Coénove identifie notamment que la récente mesure de baisse du Coefficient d'Énergie Primaire (CEP) de 2,3 à 1,9 et l'annonce, dans le cadre du plan

d'électrification, du doublement de la production de radiateurs électriques, sont incompatibles avec l'objectif de passer d'une proportion de 27% à 4% du parc de logements chauffés à l'effet Joule entre 2023 et 2050. **Ce point de la SNBC 3 devrait être rapidement corrigé ou faire l'objet de simulations correctes par RTE.**

Ainsi, il apparaît nécessaire que RTE et le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) réalisent une nouvelle évaluation des trajectoires énergétiques prospectives de la France au vu des nombreuses récentes orientations du Gouvernement en termes de politique énergétique. Cette analyse devrait notamment intégrer :

- les effets de l'abandon de certaines mesures de sobriété énergétique, et notamment le détournement du mécanisme des CEE en certificat d'électrification,
- les évolutions récentes des dispositifs d'aides à la rénovation des bâtiments, en particulier la réduction du soutien aux travaux d'isolation, une décision qui risque d'engendrer moins d'économies d'énergie que prévu dans les scénarios prospectifs actuels,
- l'impact d'un éventuel nouveau projet de révision du coefficient Ep/Ef de l'électricité,
- la présence d'une proportion plus grande d'effet Joule dans le chauffage des bâtiments.

Tous ces changements récents auront des incidences significatives sur les scénarios de rénovation du parc bâti, d'électrification des usages et de gestion de la pointe électrique hivernale, qui imposent de fait une actualisation des trajectoires prospectives de consommations.

**En conclusion, Coénove considère que le projet de SNBC 3 est un texte structurant majeur pour la planification de la décarbonation du pays et qu'à ce titre, plusieurs orientations méritent d'être réexaminées en profondeur afin de garantir la cohérence, la robustesse et l'acceptabilité de la transition énergétique :**

**1/ Nécessité de renforcer l'ambition en matière de gaz renouvelables, compte tenu des potentiels identifiés par des études de référence, pour répondre aux enjeux d'indépendance énergétique, de soutien à l'économie locale et de transition écologique. Dans la version actuelle de la SNBC 3, les objectifs de production de gaz renouvelables sont bien inférieurs au potentiel réel du secteur et une révision à la hausse serait bénéfique pour la France.**

**2/ Préserver une approche fondée sur la complémentarité des vecteurs énergétiques. Dans un contexte marqué par le ralentissement des rénovations performantes, l'évolution des dispositifs de soutien à la rénovation énergétique et l'émergence de nouveaux usages fortement consommateurs d'électricité, il apparaît**

**indispensable de préserver un mix énergétique, en particulier dans le bâtiment fortement thermosensible. Les solutions hybrides, en particulier, constituent un levier pertinent pour concilier décarbonation, maîtrise des coûts pour les ménages et sécurité d’approvisionnement.**

**3/ Actualiser les hypothèse de trajectoires de la SNBC 3, ainsi que les scénarios prospectifs de RTE et du SGPE, à la lumière des récentes évolutions des politiques publiques. Les modérations intervenues en matière de sobriété énergétique et d’aides à la rénovation couplées à une électrification massive des usages sont susceptibles d’affecter significativement les perspectives de consommations, les besoins d’investissements et la gestion de la pointe hivernale.**

**Pour réussir sa transition énergétique, la France doit s’appuyer sur une stratégie pragmatique, fondée sur la complémentarité des solutions, en mobilisant l’ensemble des leviers disponibles : la sobriété, l’efficacité énergétique, la rénovation des bâtiments avec une électrification raisonnée et un développement ambitieux des gaz renouvelables pour une transition résiliente, compétitive et acceptable par tous les citoyens.**